

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2002**

**-0-**

PRESENTS : MM. BOYER-LEROUGE-CUVILLIER-CARPENTIER-BRUEZ-WIART-THUIN-LAUDE-FOULET-

Mmes CATTIAUX-BRANCART-DEREGNAUCOURT-COQUART-CACHEUX

ABSENT EXCUSE : M. Serge MERCIER

**-0-**

### **1°) Programme des travaux pour les années 2003 et 2004 :**

- 2 0 0 3 :

\* 1ère tranche d'aménagement de la traversée du village (Avenue du Bois - Place des Anciens Combattants - Rue de l'Eglise). Une demande de D.G.E. a été sollicitée.

\* Ecole maternelle : chauffage central (en août gaz de ville) + éventuellement la bibliothèque.

\* Parking salle polyvalente

\* Création d'un boulodrome Place de l'Abbaye.

- 2 0 0 4 :

\* en juillet : aménagement de la petite salle (cloison)

\* en août : chauffage gaz de ville

- Pourrait venir se greffer à ces travaux la rénovation complète de l'éclairage public (lampe au sodium). Des devis vont être demandés et des subventions sollicitées.

### **2°) Bulletin Municipal et Agenda Communal :**

Grâce aux annonceurs (communaux et extérieurs) le bulletin municipal 2003 va pouvoir être édité et ce dans le même style qu'en 2002 et sans aucune charge financière pour la Commune.

L'agenda communal sera distribué dans chaque foyer avant la fin de l'année.

### **3°) Communauté de Communes de Marquion :**

Le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de l'Assemblée Générale du Conseil Communautaire du 24 septembre 2002 dont les principales décisions sont :

- l'instauration de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères au 1er Janvier 2003 en lieu et place de la redevance
- l'exonération de la taxe et création d'une redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour les locaux commerciaux, locaux qui seront classés en 3 catégories.
- la prise en charge financière de la collecte des encombrants (2 fois par an)
- Suite à l'extension des compétences à l'aménagement, les voiries hors agglomération (Chemin de Moeuvres et Chemin de Marquion) seront transférées à la C.C.M.

#### **4°) Médaille de la Famille Française :**

Le Conseil décide de retenir, comme critère de demande, les familles ayant eu 8 enfants. Deux candidates remplissent les conditions : Mme Gaudry et Mme Couvreur

#### **5°) Stages sportifs :**

Afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants de participer à ces stages, l'assemblée décide de prendre en charge la participation financière réclamée aux familles et ce avec le concours financier des Associations telles que Sports et Loisirs, l'Association Sportive de Bourlon, etc...

#### **6°) D I V E R S :**

- Habilitation du Maire en matière de règlement des factures dont le montant est inférieur à 90 000 € H.T.

- Personnel communal :

\* Accord pour l'attribution de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux supplémentaires à Mr Williame, Secrétaire de Mairie, fixée à 2 fois l'indemnité de base au lieu de 1,94 précédemment.

\* Attribution d'une prime sous forme de bon d'achat de vêtement du travail pour Melle Leroy ainsi que pour Mes sieurs Petiot et Défontaine.

\* Cérémonie de présentation des Vœux du Personnel Communal à Mr le Maire le vendredi 27 décembre à 12 heures en la salle d'Honneur de la Mairie. Remise du colis de Noël.

- Versement d'une subvention de 100 € à l'Association <sup>2</sup>Aubépine<sup>2</sup> dont le but est l'aide, l'écoute et le soutien aux personnes atteintes d'un cancer. Le Président est Mr Pommereau, domicilié à Bourlon 12 avenue du Bois.

- Location de la salle communale à l'Association " langages et découvertes " (cours d'anglais)

\* pour la période du 1/01/2003 au 30/06/2003 : 100 €

\* par période scolaire : 150 €

- Livret scolaire <sup>2</sup>A la découverte de ta Commune<sup>2</sup> : avant de procéder à l'achat de ce livret, il est demandé de solliciter l'avis de Mme Mango
- Avis favorable à la demande de l'Association <sup>2</sup>Team Loisirs Evasions<sup>2</sup> sollicitant l'accord de la Commune pour l'organisation d'une journée ayant pour thème <sup>2</sup>Les chevaux de trait<sup>2</sup> et qui aura lieu le 1er juin 2003.
- Limiteur acoustique à la salle communale et à la salle polyvalente : le Maire informe l'assemblée qu'il a fait procéder à une révision des appareils en question qui n'étaient plus en bon état de fonctionnement. En cas d'intervention de l'entreprise d'entretien, la facturation sera imputée sur la caution.
- Compte-rendu de la visite de l'Association <sup>2</sup>Concordia<sup>2</sup> relative au chantier des chapelles. Compte tenu de l'assistance apportée par le personnel communal, une remise de 100 € a été accordée sur la facture.
- Aire de jeux : il est décidé d'apposer une vue aérienne sur le devant du panneau et le plan de la commune derrière.
- Avis favorable à la demande de Mr Desmazières, Adjoint au Maire d'Arras, Conseiller Régional qui sollicite la tenue, en cette dernière qualité, d'une permanence en Mairie de Bourlon.

Le MAIRE,

Jean-Luc BOYER.